

Billets rachetables à revenu éventuel avec barrière, série 1597 (\$ CA) (catégorie F) échéant le 13 janvier 2032, de BMO, liés à l'indice Solactive Canada Blue Chip II AR

**Durée de 7 ans**

sous réserve du
remboursement par
anticipation des
billets par la Banque
de Montréal

**Caractéristique de
remboursement
mensuel**

* après la 11^e date
d'observation

**Coupon
éventuel versé
mensuellement
de 7,77 % par an****Protection
éventuelle à
l'échéance
de 30 %**

Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal.

L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs un flux de revenu au moyen de paiements de coupons potentiels périodiques, assortis d'une protection éventuelle en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif supérieur au niveau barrière de l'indice Solactive Canada Blue Chip II AR pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets.**

- **Coupon éventuel** : 0,6475 % par mois (soit 7,77 % par année), à condition que le niveau de clôture soit égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon.
- **Niveau de paiement du coupon** : 70,00 % du niveau initial
- **Remboursement par anticipation** : remboursement par anticipation automatique au pair plus tout paiement de coupons final si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation du remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la douzième date d'observation.
- **Niveau de remboursement par anticipation** : 105,00 % du niveau initial
- **Protection barrière** : 30,00 %
- **Participation à la baisse** : 100,00 %, en dessous du niveau barrière

Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Indice Solactive Canada Blue Chip II AR	SOCABC2A

L'indice Solactive Canada Blue Chip II AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Blue Chip II GTR (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 95 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent vise à suivre le rendement de 10 émetteurs de premier ordre inscrits à la cote de la Bourse de Toronto. Le niveau de clôture le 29 novembre 2024 était de 1 654,96. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 5,74 % le 29 novembre 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 665 points d'indice, soit 40,20 % du niveau de clôture le 29 novembre 2024.

Le 29 novembre 2024, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 5,16 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 36,13 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis).

Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN19008	8 janvier 2025	13 janvier 2025	13 janvier 2032	2 000,00 \$ CA	Néant

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.bmonotes.com

Renseignements supplémentaires sur le placement

Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Actif de référence	Indice Solactive Canada Blue Chip II AR (symbole : SOCABC2A)
Monnaie des billets	Dollar canadien (\$ CA)
Capital déclaré	100,00 \$ CA par billet
Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets)
Date d'émission	Le ou vers le 13 janvier 2025
Date d'évaluation finale	Le 6 janvier 2032, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 13 janvier 2032, sous réserve du fait que nous appelions les billets au remboursement par anticipation.
Durée	Environ sept (7) ans
Dates d'observation et de paiement	Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et de paiement » ci-dessous.
Taux du coupon	0,6475 % par mois (soit 7,77 % par année)
Niveau de paiement du coupon	70,00 % du niveau initial
Paiements de coupons éventuels	Si les billets n'ont pas été remboursés, à chaque date de paiement des coupons, deux scénarios sont possibles : • Si le niveau de clôture à la date d'observation du coupon immédiatement précédente est égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon, vous recevrez un paiement de coupons égal au capital déclaré multiplié par le taux du coupon. • Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de paiement à cette date de paiement des coupons.
Niveau de remboursement par anticipation	105,00 % du niveau initial
Remboursement par anticipation automatique	Les billets seront remboursés par anticipation à une date de paiement relatif au remboursement par anticipation si, à la date d'observation du remboursement par anticipation correspondante, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation. Dans le cadre d'un tel remboursement par anticipation, vous recevrez un paiement en espèces qui correspond au capital déclaré, en plus de tout paiement de coupons éventuels final. Aucun autre paiement ne sera effectué après cette date de paiement relatif au remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la douzième date d'observation.
Niveau initial	Le niveau de clôture à la date d'émission
Niveau final	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale

Rendement de l'actif de référence	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Rendement final de l'actif de référence	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
Niveau barrière	70,00 % du niveau initial
Participation à la baisse	100,00 %, en dessous du niveau barrière
Événement barrière	Surveillance à l'échéance uniquement
Paie ment à l'échéance	Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation, à l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors, en plus de tout paiement de coupons éventuels final : • Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance égal à 100,00 \$ CA. • Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : $= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times \text{rendement final de l'actif de référence})$ Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation et que le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.
Paie ment minimal	1,00 \$ CA par billet
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu, telle qu'elle est modifiée conformément à la rubrique intitulée « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément de fixation du prix. Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
Code Fundserv	JHN19008
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux
Courtier	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Patrimoine Manuvie Inc., à titre de courtier indépendant
Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande

reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré. Aucuns frais de négociation anticipée ne s'appliqueront si les billets sont vendus avant l'échéance.

Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Dates d'observation et de paiement

Date d'observation	Date d'observation du coupon*	Date d'observation du remboursement par anticipation*	Date de paiement des coupons/date de paiement relatif au remboursement par anticipation**
1	6 février 2025	s.o.	13 février 2025 (non remboursable)
2	6 mars 2025	s.o.	13 mars 2025 (non remboursable)
3	7 avril 2025	s.o.	14 avril 2025 (non remboursable)
4	6 mai 2025	s.o.	13 mai 2025 (non remboursable)
5	6 juin 2025	s.o.	13 juin 2025 (non remboursable)
6	7 juillet 2025	s.o.	14 juillet 2025 (non remboursable)
7	6 août 2025	s.o.	13 août 2025 (non remboursable)
8	8 septembre 2025	s.o.	15 septembre 2025 (non remboursable)
9	6 octobre 2025	s.o.	14 octobre 2025 (non remboursable)
10	5 novembre 2025	s.o.	13 novembre 2025 (non remboursable)
11	8 décembre 2025	s.o.	15 décembre 2025 (non remboursable)
12	6 janvier 2026	6 janvier 2026	13 janvier 2026
13	6 février 2026	6 février 2026	13 février 2026
14	6 mars 2026	6 mars 2026	13 mars 2026
15	6 avril 2026	6 avril 2026	13 avril 2026
16	6 mai 2026	6 mai 2026	13 mai 2026
17	8 juin 2026	8 juin 2026	15 juin 2026
18	6 juillet 2026	6 juillet 2026	13 juillet 2026
19	6 août 2026	6 août 2026	13 août 2026
20	4 septembre 2026	4 septembre 2026	14 septembre 2026
21	5 octobre 2026	5 octobre 2026	13 octobre 2026
22	5 novembre 2026	5 novembre 2026	13 novembre 2026
23	7 décembre 2026	7 décembre 2026	14 décembre 2026
24	6 janvier 2027	6 janvier 2027	13 janvier 2027
25	8 février 2027	8 février 2027	16 février 2027
26	8 mars 2027	8 mars 2027	15 mars 2027
27	6 avril 2027	6 avril 2027	13 avril 2027
28	6 mai 2027	6 mai 2027	13 mai 2027
29	7 juin 2027	7 juin 2027	14 juin 2027
30	6 juillet 2027	6 juillet 2027	13 juillet 2027
31	6 août 2027	6 août 2027	13 août 2027
32	3 septembre 2027	3 septembre 2027	13 septembre 2027
33	5 octobre 2027	5 octobre 2027	13 octobre 2027
34	5 novembre 2027	5 novembre 2027	15 novembre 2027
35	6 décembre 2027	6 décembre 2027	13 décembre 2027
36	6 janvier 2028	6 janvier 2028	13 janvier 2028
37	7 février 2028	7 février 2028	14 février 2028
38	6 mars 2028	6 mars 2028	13 mars 2028
39	6 avril 2028	6 avril 2028	13 avril 2028
40	8 mai 2028	8 mai 2028	15 mai 2028
41	6 juin 2028	6 juin 2028	13 juin 2028
42	6 juillet 2028	6 juillet 2028	13 juillet 2028
43	4 août 2028	4 août 2028	14 août 2028

44	6 septembre 2028	6 septembre 2028	13 septembre 2028
45	5 octobre 2028	5 octobre 2028	13 octobre 2028
46	6 novembre 2028	6 novembre 2028	14 novembre 2028
47	6 décembre 2028	6 décembre 2028	13 décembre 2028
48	8 janvier 2029	8 janvier 2029	15 janvier 2029
49	6 février 2029	6 février 2029	13 février 2029
50	6 mars 2029	6 mars 2029	13 mars 2029
51	6 avril 2029	6 avril 2029	13 avril 2029
52	7 mai 2029	7 mai 2029	14 mai 2029
53	6 juin 2029	6 juin 2029	13 juin 2029
54	6 juillet 2029	6 juillet 2029	13 juillet 2029
55	3 août 2029	3 août 2029	13 août 2029
56	6 septembre 2029	6 septembre 2029	13 septembre 2029
57	5 octobre 2029	5 octobre 2029	15 octobre 2029
58	5 novembre 2029	5 novembre 2029	13 novembre 2029
59	6 décembre 2029	6 décembre 2029	13 décembre 2029
60	7 janvier 2030	7 janvier 2030	14 janvier 2030
61	6 février 2030	6 février 2030	13 février 2030
62	6 mars 2030	6 mars 2030	13 mars 2030
63	8 avril 2030	8 avril 2030	15 avril 2030
64	6 mai 2030	6 mai 2030	13 mai 2030
65	6 juin 2030	6 juin 2030	13 juin 2030
66	8 juillet 2030	8 juillet 2030	15 juillet 2030
67	6 août 2030	6 août 2030	13 août 2030
68	6 septembre 2030	6 septembre 2030	13 septembre 2030
69	7 octobre 2030	7 octobre 2030	15 octobre 2030
70	5 novembre 2030	5 novembre 2030	13 novembre 2030
71	6 décembre 2030	6 décembre 2030	13 décembre 2030
72	6 janvier 2031	6 janvier 2031	13 janvier 2031
73	6 février 2031	6 février 2031	13 février 2031
74	6 mars 2031	6 mars 2031	13 mars 2031
75	4 avril 2031	4 avril 2031	14 avril 2031
76	6 mai 2031	6 mai 2031	13 mai 2031
77	6 juin 2031	6 juin 2031	13 juin 2031
78	7 juillet 2031	7 juillet 2031	14 juillet 2031
79	6 août 2031	6 août 2031	13 août 2031
80	8 septembre 2031	8 septembre 2031	15 septembre 2031
81	6 octobre 2031	6 octobre 2031	14 octobre 2031
82	5 novembre 2031	5 novembre 2031	13 novembre 2031
83	8 décembre 2031	8 décembre 2031	15 décembre 2031
84	6 janvier 2032	6 janvier 2032	13 janvier 2032

* Si une date d'observation du coupon ou une date d'observation du remboursement par anticipation prévue n'est pas un jour de bourse pour quelque raison que ce soit, cette date sera alors le jour de bourse immédiatement précédent. De plus, ces dates peuvent également faire l'objet d'un report si un événement perturbateur des marchés se produit.

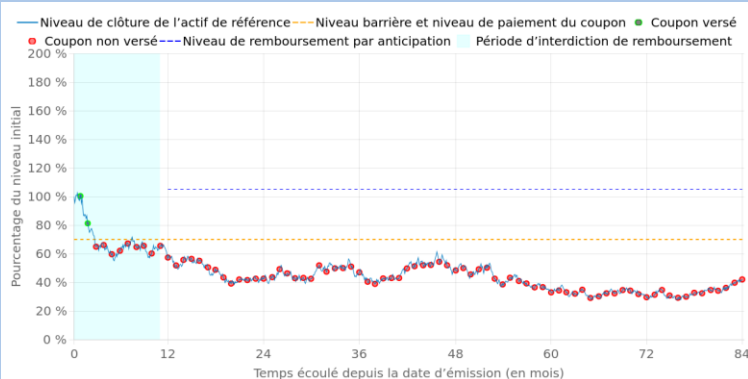
** Chaque date de paiement des coupons et date de paiement relatif au remboursement par anticipation peut faire l'objet d'un report si cette date n'est pas un jour ouvrable ou si un événement perturbateur des marchés se produit.

Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans quatre scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à un indice de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière/niveau de paiement du coupon	Niveau de remboursement par anticipation
70,00 % du niveau initial	105,00 % du niveau initial

Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	1,295 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	42,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	43,295 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	-11,27 %

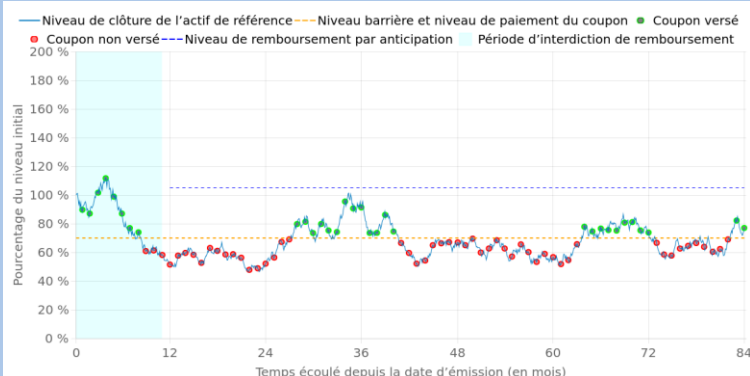
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à la première et à la deuxième dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 42,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -58,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 42,00 \$ CA par billet ainsi que des coupons totalisant 1,295 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 11,27 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times \text{rendement final de l'actif de référence}) \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times -58,00 \%) \\
 &= 42,00 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario neutre)



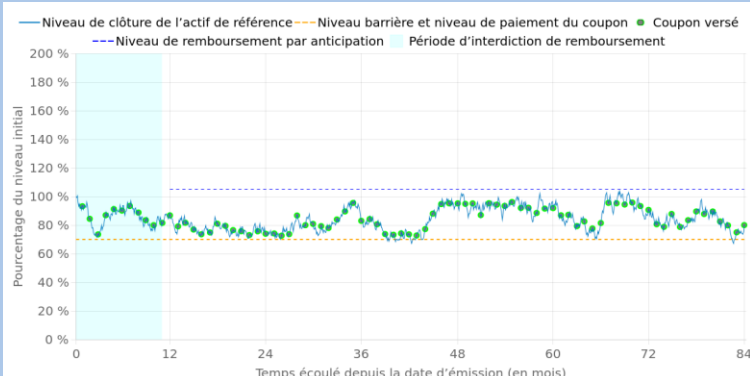
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à trente-deux des dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc trente-deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 77,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -23,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 20,72 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 2,73 % sur les billets).

Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	20,72 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	120,72 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	2,73 %

Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



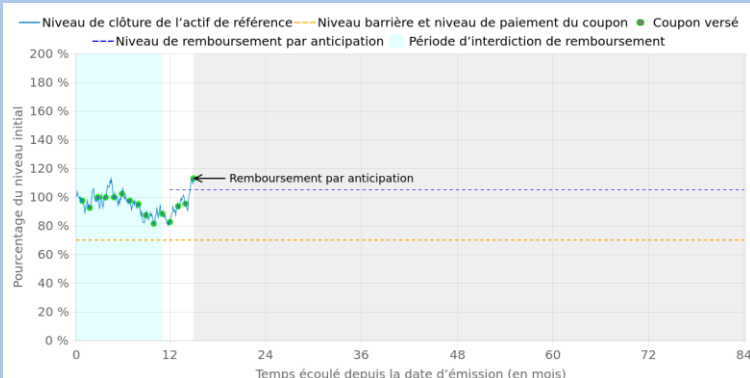
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à toutes les dates d'observation du coupon; vous recevriez donc tous les paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 80,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -20,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 54,39 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,40 % sur les billets).

Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	54,39 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	154,39 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	6,40 %

Exemple 4 : Remboursement par anticipation automatique



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	9,7125 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu (remboursement par anticipation)	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	109,7125 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	7,72 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation jusqu'à la quinzième date d'observation. Ceci entraîne le remboursement par anticipation des billets à la date de paiement relatif au remboursement par anticipation correspondant à la quinzième date d'observation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à quinze des dates d'observation du coupon; vous recevriez donc quinze des paiements de coupons avant le remboursement par anticipation des billets.

Enfin, le niveau de clôture se situe à 113,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau de remboursement par anticipation; le rendement de l'actif de référence est donc de 13,00 % et les billets sont remboursés par anticipation pour un montant de 100,00 \$ CA. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 9,7125 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,72 % sur les billets).

Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 25 mai 2023 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets à revenu daté du 25 mai 2023 (le « supplément relatif au produit visant les billets à revenu ») et le supplément de fixation du prix n° 1790 daté du 23 décembre 2024 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement de l'actif de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final de l'actif de référence est inférieur à 70,00 % du niveau initial à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets à revenu et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

L'indice Solactive Canada Blue Chip II AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'actif de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.